



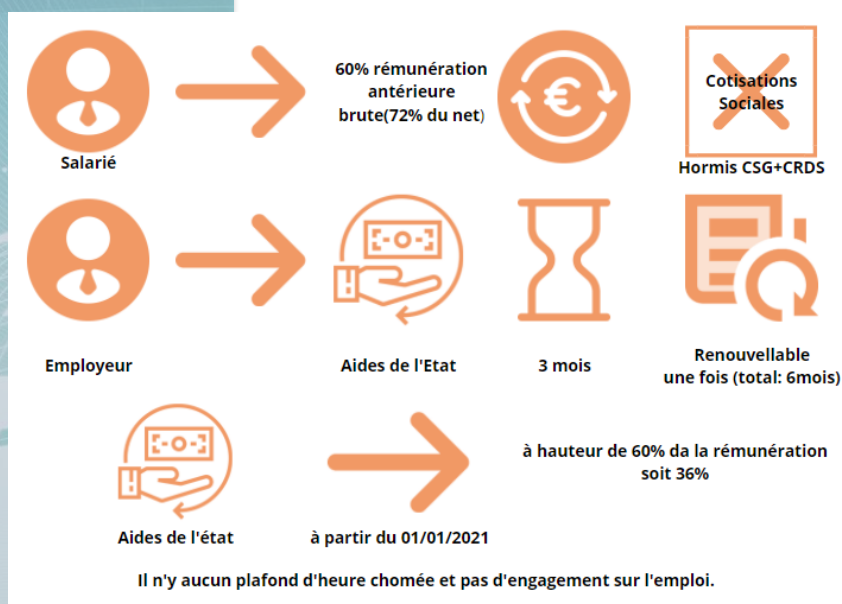
folatecoere.fr



PSE : Activité Partielle/APLD

L'Activité Partielle (AP) a été le principal levier utilisé pour préserver l'emploi et les compétences des salariés au sein des entreprises durant la période de confinement. Pour accompagner les entreprises durant la phase de reprise, et surtout pour celles qui continueront à être affectées par une baisse durable de leur activité, l'Etat a créé un nouveau dispositif, l'Activité Partielle Longue Durée (APLD).

Activité Partielle à partir du 01/01/2021 : (sans accord d'un accord entreprise « APLD »)



Qu'est-ce que l'APLD :

L'**Activité Partielle Longue Durée** est un dispositif cofinancé par l'Etat et l'Unédic, destiné à sécuriser les salariés et l'activité des entreprises. Il permet aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable de diminuer l'horaire de travail dans la limite de 40 % de l'horaire légal, en contrepartie d'**engagements** notamment, en matière de maintien de l'emploi par salarié.

Cela nécessite un accord collectif, signé au sein de l'entreprise.

Durée : dans la limite de 24 mois, consécutifs ou non, sur une période de 36 mois consécutifs.

Pourquoi l'absence d'accord APLD serait un coup dur pour les salariés Latécoère ?

En l'absence d'accord, c'est le droit commun, moins protecteur, qui s'appliquerait !

Site web: <http://folatecoere.fr/>

Email: syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero

Contacts :

Stéphane Faget

David Castaing

Jean-Michel Couget

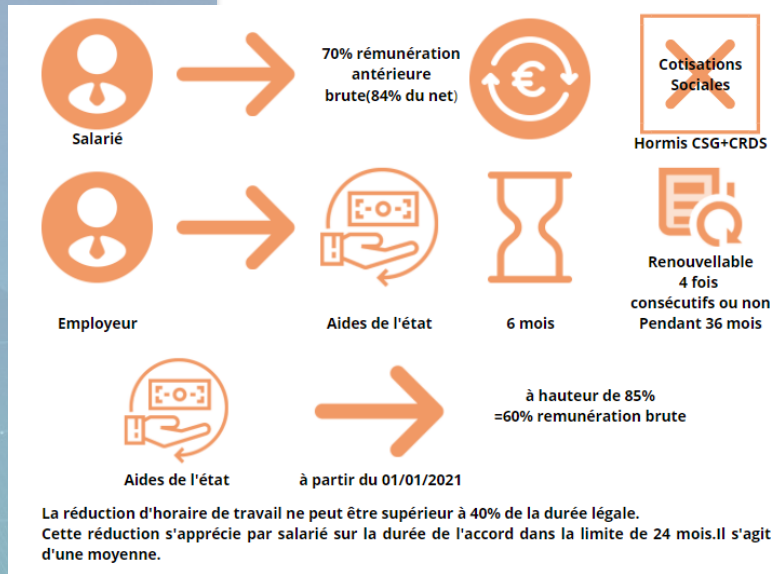
06 21 05 17 64

06 35 14 37 72

05 67 73 4373

POUR FO, L'URGENCE, C'EST D'AGIR POUR PROTÉGER LES EMPLOIS ET LES COMPÉTENCES !

Activité Partielle à partir du 01/01/2021 : (si signature d'un accord entreprise « APLD »)



Synthèse des Activités Partielles possibles :

Conditions du 01/03/2020 au 30/06/2020	
	SALAIRE BRUT
SALAIRE BRUT D'UN NON CADRE	70%
SUBVENTION ETAT	70%
RESTE A CHARGE NON CADRE	0%
SALAIRE BRUT D'UN CADRE	70% 84%
SUBVENTION ETAT	70%
RESTE A CHARGE NON CADRE	14%

Conditions du 30/06/2020 au 31/12/2020	
	SALAIRE BRUT
SALAIRE BRUT D'UN NON CADRE	70%
SUBVENTION ETAT	60%
RESTE A CHARGE NON CADRE	10%
SALAIRE BRUT D'UN CADRE	70% 84%
SUBVENTION ETAT	60%
RESTE A CHARGE NON CADRE	24%

Si APLD non-signé: Conditions à partir du 01/01/2021	
	SALAIRE BRUT
SALAIRE BRUT D'UN NON CADRE	60%
SUBVENTION ETAT	36%
RESTE A CHARGE NON CADRE	24%
SALAIRE BRUT D'UN CADRE	60% 84%
SUBVENTION ETAT	36%
RESTE A CHARGE NON CADRE	48%

Si APLD signé: Conditions à partir du 01/01/2021	
	SALAIRE BRUT
SALAIRE BRUT D'UN NON CADRE	70%
SUBVENTION ETAT	60%
RESTE A CHARGE NON CADRE	10%
SALAIRE BRUT D'UN CADRE	70%
SUBVENTION ETAT	60%
RESTE A CHARGE NON CADRE	10%

QUE PORTE FO Latécoère ?



Maintient de l'emploi et des compétences

#1 La nécessité de signer un accord avant le 31/12/2020.

#2 Préserver l'emploi et les compétences.

FO, Notre santé, Nos emplois, Notre entreprise.

#Protégez-vous, #Protégez-nous, #Protégeons-nous.



AP : Activité Partielle
 APLD : Activité Partielle Longue Durée
 APC : Accord de Performance Collective
 PDV : Plan de Départ Volontaire
 PSE : Plan de Sauvegarde de l'Emploi
 CSE : Comité Social et Economique
 FO : Force Ouvrière

Site web:	http://folatecoere.fr/	Email:	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero
Contacts :			
Stéphane Faget		David Castaing	
06 21 05 17 64		06 35 14 37 72	
		Jean-Michel Couget	
		05 67 73 4373	